



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV électronique N°35 du 13/05/2024

Présents: MM. EUVRARD, MATHEY, MOSCATO

RAPPEL REGLEMENTS

Article 1.3.9 (règlements district) TERRAINS IMPRATICABLES

b. Cas des deux dernières journées d'un championnat

- Lors des deux derniers matches du championnat, le club dont le terrain sera déclaré impraticable pour une quelconque raison, devra utiliser un terrain de repli ou à défaut se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 10 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

- Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, le club pourra avoir match perdu

Article 1.2.1 (règlements district)

Les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour pour chacune des équipes d'un groupe départemental.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

CHAMPIONNATS SENIORS

MATCH 26298580 TOULON – TORCY du 12/05/2024 D2D

Forfait TORCY, s'agissant du 1^{ème} forfait intervenant dans les 4 dernières journées, la commission dit TORCY 1 forfait général, ce dernier entraînant le forfait général de TORCY 2.

Amende :260€ à TORCY (130x2)

COUPES SENIORS

MATCH 28154039 USBG 2 – TORCY 2 du 19/05/2024 Coupe CREDIT AGRICOLE

À la suite du forfait général de TORCY 2, la commission dit USBG 2 qualifié pour le prochain tour.

Amende :400€ à TORCY 2

MATCH 28144120 LOUHANS 3 – TORCY 1 du 08/05/2024 Coupe SPORT COMM

Forfait de TORCY 1, la commission dit LOUHANS 3 qualifié pour le prochain tour.

Amende :300€ à TORCY

RESERVE/EVOCATION

MATCH 28142192 TORCY 2 – SIMARD 2 du 08/05/2024 Coupe CREDIT AGRICOLE

Réserve d'avant match de SIMARD 2 le fond et la forme et régulièrement confirmée, sur la participation et la qualification des joueurs de TORCY 2, après vérification il s'avère que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés pour ce match.

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit de réserve : 30€ à SIMARD 2

MATCH 28144160 SANVIGNES 3 – NEUVY 2 du 08/05/2024 Coupe DEPARTEMENTALE

Réserve d'avant match de NEUVY 2 le fond et la forme et régulièrement confirmée, sur la participation et la qualification des joueurs de SANVIGNES 3, après vérification il s'avère que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés pour ce match.

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit de réserve : 30€ à NEUVY 2

Le Président

EUVRARD Joël

Le Secrétaire

MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football